



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 4

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN CENTRE EUROPEEN DE FORMATION AUX METIERS D'ART, DE BATIMENT ET DU TOURISME.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense, une étude de faisabilité a été programmée pour un « Centre Européen de Formation aux Métiers d'Art, du Bâtiment et du Tourisme ».

Les différents acteurs du territoire souhaitent savoir si le projet d'une plateforme de formation peut se concrétiser dans un délai raisonnable et dans quelles conditions.

La Commune souhaite réaliser une première phase d'étude et engagera, selon les conclusions de cette dernière, une seconde phase de ce projet.

La deuxième phase entrera plus dans l'opérationnalité et pourrait prendre la forme d'une étude action.

L'objectif de cette première étude est de :

- analyser les forces et faiblesses de l'offre de formation actuelle,
- formuler des préconisations susceptibles de permettre à la création de ce pôle et la montée en charge réaliste du projet,
- identifier les parties prenantes (entreprises, écoles, universités, centres techniques, pouvoirs publics, CFA, CCI, Chambre des Métiers..),
- proposer une méthodologie, un calendrier et une feuille de route pour l'émergence réaliste d'une rapide mise en œuvre.

Le montant global du projet porté dans le CRSD est de 65 000 € HT, le coût prévisionnel de cette première phase a été estimé à 32 500 € HT.

Une consultation de sociétés spécialisées a été organisée et la commission d'appel d'offres a procédé à la désignation de l'équipe retenue afin de réaliser cette étude, pour un montant de 28 800 € TTC, soit un montant de 28 800 € HT, la structure retenue n'étant pas assujettie à la TVA.

Une **erreur matérielle** a été commise lors de la rédaction de la délibération n° 2012.05.30/130 en date du 30 Mai 2012, et cette dernière mentionnait un montant de 28 700 € TTC.

Il est donc nécessaire de rectifier cette erreur afin de pouvoir solliciter les financeurs de cette étude.

Le plan de financement de cette première étude serait donc le suivant :

- **ETAT (FNADT CPER) (30,77%) : 8 861.76 € HT**
- **Conseil Régional (30,77%) : 8 861.76 € HT**
- **Conseil Général (30,77%) : 8 861.76 € HT**
- **Autofinancement (7,69%) : 2 214.72 € HT**

Vu la validation du projet de cahier des charges de consultation pour la réalisation de ce document, par le groupe de travail animé par le Sous-Préfet en date du 30/11/2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus et rectifier l'erreur matérielle concernant le montant de cette étude,
- De rapporter la délibération n° 2012.05.30/130,
- De solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès des partenaires institutionnels,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

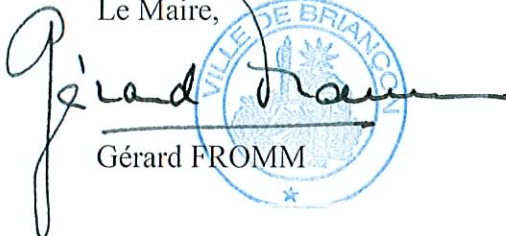
POUR : 32


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012

PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012

NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012